

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2010

L'an deux mil dix et le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

Membres présents :

Patrice MALCHERE, Maire, Françoise LE MER, Chrystelle KERSCAVEN, Danièle LEDY, Nathalie LOISEAU-BEUZEVILLE, Elyanne MASSON, Vanessa PIEL, Laurent BONNION, Roger FAYOLLE, Philippe GUILLEMET, Gilbert HOURMANT, Nicolas LE CORRE,

Absents excusés :

Julien CHANTEMARGUE: pouvoir à Nathalie LOISEAU-BEUZEVILLE
Sylvain MARTIN : pouvoir à Philippe GUILLEMET

Secrétaire de séance : Danièle LEDY

Les élus souhaitent sincèrement tous leurs vœux de prompt rétablissement à Sylvain MARTIN.

ENVIRONNEMENT

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123.4 à L 123.16, R 123.7 à R 123.23, L 333.1 à L 333.4 et R 333.1 et suivants ;

Vu le décret n°99.342 du 4 mai 1999 portant classement du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

Vu le décret 2009.47 du 22 avril 2009 portant prolongation du classement du P.N.R.G.F. ;

Vu le projet de charte révisée du P.N.R.G.F. tel qu'arrêté par le Président du Conseil Régional d'Ile de France en date du 19 juin 2009 ;

Vu le rapport de la commission d'enquête publique remis à la Région le 17 décembre 2009 ;

Vu le projet de charte révisée du P.N.R.G.F. tel que modifié suite à l'enquête publique et validé par le Comité syndical en date du 28 janvier 2010 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de charte révisée du P.N.R.G.F. et s'engage à la mettre en œuvre et à la respecter
- Approuve le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du P.N.R.G.F.
- Décide d'adhérer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du P.N.R.G.F. selon les statuts modifiés.

POLICE

CIRCULATION RUE DU DOCTEUR BATTESTI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la discussion lors du Conseil Municipal du 26 mars 2010, il a reçu le samedi 8 mai dernier avec Françoise LE MER et Philippe GUILLEMET les riverains de la rue du Docteur Battesti, riverains concernés par la mise en sens unique de leur rue.

Monsieur le Maire rappelle qu'après un an ½ de mise en place, les résultats sont concluants : cette voie est plus tranquille car le trafic a baissé mais surtout le revêtement de cette chaussée n'a pas bougé malgré l'hiver particulièrement rigoureux et les accotements ne sont plus jamais détériorés. Les agents techniques n'interviennent plus dans ce secteur.

Néanmoins la commune se doit de prendre en compte le problème des riverains qui pour accéder à l'arrière de leur propriété donnant sur le chemin rural d'Ury sont obligés de faire un tour de 2,5 km.

En conséquence, Monsieur le Maire informe qu'il a décidé de modifier son arrêté 49.2008 du 4/12/2008 à savoir que cette voie ne sera plus en sens unique pour les riverains (7 propriétés concernées). Il sera demandé à ces derniers par esprit de civisme et pour la pérennité de la chaussée de laisser la priorité aux véhicules qui rejoignent la RD 63.

Néanmoins, il se réserve le droit à tout moment d'annuler cet arrêté de police si le constat est fait d'une dégradation des accotements ou de graves problèmes d'incivisme.

Par ailleurs, des contrôles réguliers seront demandés aux brigades de gendarmerie pour verbalisation des contrevenants. L'arrêté sera applicable à compter du lundi 21 juin 2010. La signalétique verticale sera modifiée le matin même (côté RD 63 en direction de Meun implantation d'un panneau de sens interdit sauf riverains sur 700 mètres (linéaire précis indiqué dans l'arrêté de police) – à l'intersection chemin de La Chapelle/rue du Docteur Battesti suppression du sens unique vers la RD 63).

La population est informée via le présent compte-rendu, la publication de l'arrêté et le mot de Monsieur le Maire dans le bulletin d'informations municipales distribué le 2 juillet 2010

Il est précisé que par « riverain » on entend uniquement et seulement les résidents de la rue concernée (contrôle des gendarmes sur carte grise).

Madame MASSON dit qu'une circulation en double sens réservée exclusivement à quelques Achérois n'est pas juste et que le motif (accès à jardin) est un peu « léger ».

21 h : Madame KERSCAVEN intègre la séance

CIRCULATION DES POIDS LOURDS

Monsieur le Maire rappelle qu'en août 2006, il a fait partie des premiers maires à prendre un arrêté interdisant la circulation des véhicules de transports routiers d'un poids total en charge égal ou supérieur à 7.5 tonnes sur le territoire de la commune (sauf véhicules affectés au transport en commun des personnes, véhicules des services publics, véhicules assurant la desserte locale, engins agricoles et aux transports saisonniers de produits liés à l'activité agricole). Dans un premier temps, la D.D.E avait demandé une suspension de l'application de cet arrêté de police compte-tenu de négociations avec la SAPRR. Le 6 novembre 2009, il a été demandé à l'Agence Routière Départementale d'apporter une explication sur le panneau d'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 7.5 tonnes implanté en sortie de La Chapelle la Reine à l'intersection RD 16 / RD 64, panneau qui a pour effet de renvoyer tous ces véhicules vers Achères et pas vers Le Vaudoué ... ce courrier est resté sans réponse.

Monsieur BALLEREAU va donc être relancé sur la question ainsi que sur l'étude qu'il était censé produire suite à une réunion sur le terrain avec les élus achérois le 10 décembre 2009 concernant les aménagements possibles dans le village pour améliorer la sécurité routière.

En tout état de cause, Monsieur le Maire va exiger l'application de son arrêté de 2006.

CIRCULATION DANS LE CIMETIERE

Il a été fait le constat que parfois des véhicules rentrent à l'intérieur du cimetière par l'accès arrière ... en conséquence, un vantail sera désormais bloqué en permanence par un cadenas et tout souhait de rentrer avec un véhicule nécessitera l'autorisation de la mairie.

FINANCES

TRANSFERTS DE CREDITS

Suite à une demande de modification d'imputation par Monsieur le Receveur Municipal, le Conseil Municipal donne son accord pour le transfert de la recette compensation Taxe Professionnelle du compte 74833 vers le compte 7318.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition des biens suivants :

- Une grande poubelle à roulettes à positionner au fond du cimetière coté chemin
- Un aspirateur efficace pour l'entretien de la mairie
- Un vestiaire mobile pour la salle « Les Tournesols »

et autorise donc les transferts suivants :

- du compte 2151 (réseaux de voirie) opération 31 vers le compte 21578 : 600 €
- du compte 2151 (réseaux de voirie) opération 31 vers le compte 2188 : 560 €

A l'instruction des dossiers d'urbanisme, il est constaté un problème au niveau de la constructibilité en zone UA : le P.O.S..indique dans l'article 6 : toute construction nouvelle doit être implantée :

- A l'alignement
- En observant un retrait de l'alignement avec un minimum de 4 mètres mais ne dépassant pas 10 mètres

Cette règle a été fixée pour éviter la construction d'habitations en second plan.

Mais de ce fait, de la même façon, aucun abri de jardin ne peut être implanté au-delà de 10 mètres sauf dans les propriétés qui ont une zone jardin figurant au plan.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser en zone UA la construction d'une annexe par unité foncière sous réserve que son emprise au sol ne dépasse pas 15 m².

CENTRE DE LOISIRS

BILAN D'ACTIVITES AVRIL 2010

Nombre de familles **31** dont 27 familles achéroises

Nombre d'enfants **45**
 dont 34 enfants achérois scolarisés à Achères
 dont 6 enfants achérois non scolarisés à Achères
 dont 5 enfants non achérois (4 d'Ury / 1 d'Ichy)

Nombre de jours d'ouverture **7**

Nombre de journées/enfants **170**

	Enfants- de 6 ans	Enfants + de 6 ans	TOTAL
Lundi 19	14	11	25
Mardi 20	14	13	27
Mercredi 21	11	11	22
Jeudi 22	12	13	25
Vendredi 23	10	12	22
Lundi 26	10	14	24
Mardi 27	10	15	25
TOTAL	81	89	170

Moyenne : 24.3 enfants/jour

(en début de période effectif prévisionnel : 19 enfants/jour)

Garderie :

Matin : de 3 à 5 enfants

Après midi : non proposée car pas d'inscription

BILAN FINANCIER AVRIL

DEPENSES

RECETTES

		Montant	Coût journée /enfant		Montant	Recette journée /enfant
Charges à caractère général	Fournitures d'activités	197	1.16	Participation familles centre de loisirs	2951	17.36
	Prestations extérieures	120	0.71	Participation familles garderie	54	
	Déjeuner	406	2.39	CCAS	0	
	Collations - goûters	30	0.18	Subvention CAF	617	3.63

	Frais pharmaceutiques	0	0			
	Frais de téléphone	22	0.13			
	Frais électricité – eau	45	0.26			
Charges de personnel	Directeur	1142	6.72			
	Animateurs (2)	988	5.81			
	Agent de service et d'entretien	308	1.81			
	Secrétariat – gestion	300	1.76			
	Personnel technique	44	0.26			
TOTAL		3 602	21.19	TOTAL	3 622	21.31
Coût commune		Excédent 20 €				

Ce coût (21.19 €par enfant) légèrement inférieur à celui de février (22.59 €) et très sensiblement inférieur à celui de l'année 2009 (28.95 €) s'explique par :

- Les effectifs en hausse
- L'embauche d'un 3^{ème} animateur stagiaire à très faible coût (si animateur titulaire + \cong 4 € jour/enfant)
- L'absence de garderie le soir qui est un service déficitaire (garderie du matin : dépense 100 € recette 54 €)

OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES DE L'ETE 2010

Compte-tenu des préinscriptions enregistrées au 18 mai, il a été décidé d'accueillir les enfants durant les trois premières semaines de juillet soit du lundi 5 au vendredi 23 juillet et avant la rentrée scolaire du lundi 23 au mardi 31 aout.

Le recrutement du directeur est en cours (décision le 29 mai).

Compte-tenu des effectifs prévisionnels et de l'âge des enfants accueillis, l'équipe sera composée de 3 personnes durant les deux premières semaines de juillet, puis de deux. Les candidatures d'animateurs seront proposées au directeur recruté.

PERSONNEL COMMUNAL

Compte-tenu des besoins scolaires et périscolaires, Monsieur le Maire propose de renouveler

- le contrat de Madame Christiane BUSSIÈRES pour une année du 1^{er} /07/2010 au 30/06/2011 en qualité d'agent d'entretien de la mairie :
 - contrat de 8h/semaine
 - rémunération horaire : 10 €/brut
- Le contrat de Madame Ouiza MAGHISSENE pour une année du 1^{er} /09/2010 au 30/06/2011 en qualité d'agent d'entretien et de service à la cantine
 - contrat de 12h/semaine scolaire
 - rémunération horaire : 10 €/brut
- le contrat de Madame Malika BENAÏSSA pour une année du 1^{er} /07/2010 au 30/06/2011 en qualité d'agent d'entretien et de service à l'école, à la cantine et au centre de loisirs :
 - contrat unique d'insertion de 20h/semaine
 - rémunération horaire : 10 €/brut

Par ailleurs, un poste d'agent d'entretien de l'école et de service à la cantine est vacant. Une procédure de recrutement sera engagée début juin : contrat du 1^{er} /09/2010 au 30/06/2011 - 16h/semaine scolaire – Rémunération au SMIC
Les candidats seront reçus par Mesdames PIEL, LE MER, KERSCAVEN et MASSON le samedi 3 juillet à 10h30.

TRAVAUX

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'EGLISE

Pour bénéficier d'une aide du Conseil Général et compte-tenu du classement à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques de notre église Sainte Fare, la commune a l'obligation de passer par un maître d'œuvre agréé pour tous travaux de réhabilitation de ce bâtiment.

Une consultation a été engagée pour d'une part la mission de maîtrise d'œuvre des travaux sur les installations électriques et d'autre part pour une étude diagnostic dans la perspective de la restauration du bâtiment.

4 architectes ont été consultés. Ont répondu :

PRIEUR à Thomery 9 000 €HT dont 1500 € pour la 1^{ère} mission

DROZD à Barbizon 10 750 €HT dont 3 250 € pour la 1^{ère} mission

Le Conseil Municipal retient la proposition de Monsieur PRIEUR et sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour le financement de cette étude.

AMENAGEMENT DU PARVIS DEVANT L'ÉGLISE

Pour bénéficier d'une aide du P.N.R.G.F., la commune a l'obligation de passer par un maître d'œuvre paysagiste pour l'étude de l'aménagement du parvis de l'église.

Une consultation a été engagée pour cette mission :

3 bureaux ont été consultés

- Arbres & paysages à Evry 2 850 €HT étude seule

- Genest à Château Landon 6 300 €HT étude + MO

- Plantéis à Lorrez le Boccage 5 000 €HT étude + MO

Le Conseil Municipal retient la proposition de Plantéis et sollicite une aide du Parc (80 %) pour le financement de l'étude.

Après cette étude, une demande de subvention sera faite auprès du Parc pour les travaux qui auront été proposés par PLANTEIS et validés par la commune

AMENAGEMENT VEGETAL DE LA MARE AUX ORMES

Les travaux de réhabilitation de la mare aux Ormes vont s'achever. Sur les conseils du P.N.R.G.F, projet de végétaliser les deux longueurs de murs exposées est-sud-est et sud-sud-ouest.

Une composition de plantes vivaces et graminées, à l'aspect naturel et rural, avec des teintes sobres est envisagée avec des espèces demandant peu d'entretien et produisant peu de matière organique pour éviter les risques d'envasement de la mare

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 60 % auprès du Parc pour la fourniture des végétaux (devis MONNERIE 139 €HT)

Les travaux de plantation seront effectués par les agents communaux.

BERGES DU MARCHAIS

Le 18 mai, le CAUE, le P.N.R.G.F. et la commune ont discuté sur site de la nécessité d'effectuer les travaux de changement de la buse de collecte des eaux pluviales de la rue du Marchais en préservant l'alignement de tilleuls.

Il a été convenu que la commune devait être accompagnée dans cette démarche de protection par un bureau spécialisé : l'étude peut être financée à 80 % par le P.N.R.G.F.

Le bureau retenu aura la mission globale de maîtrise d'œuvre pour l'opération de restauration des berges du Marchais.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Nathalie LOISEAU-BEUZEVILLE ayant souhaité que ce point soit inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lui donne la parole.

Madame LOISEAU-BEUZEVILLE souhaite que soient précisées les règles du jeu concernant le fonctionnement des commissions municipales et les relations entre adjoints et conseillers municipaux. Elle demande aussi la règle concernant l'envoi des compte-rendus suite aux réactions déclenchées par l'envoi de celui de la commission Jeunesse & Sports et Travaux du 10 avril dernier.

Monsieur le Maire lui explique donc :

- qu'Achères la Forêt a fait le choix d'ouvrir des commissions aux Achérois afin de les associer à certaines réflexions
- que ces commissions extra-municipales peuvent mettre en place des sous commissions pour des investigations particulières qui sont rapportées en commission
- que la commission fait une synthèse du travail laquelle est transmise par le vice-président – rapporteur au conseil municipal qui oriente et décide en fonction des finances disponibles sachant que tout projet supplémentaire au-delà du budget primitif diminue le potentiel d'autofinancement sur fonds propres et donc oblige à l'emprunt.

Dans la situation actuelle et compte-tenu du tableau remis ce jour, il est évident qu'il faut être prudent et mesuré car il est souhaitable aussi de pouvoir répondre à une demande ponctuelle et exceptionnelle (pour exemple subvention pour le projet de l'école).

En conséquence, lorsque l'on est vice-président d'une commission extra-municipale il convient d'être prudent lorsque l'on parle de finances : un discours optimiste plus que de mesure n'a pas lieu d'être.

Concernant le compte-rendu d'une commission extra-municipale, ce dernier doit avoir été validé par les conseillers municipaux présents avant toute diffusion aux achérois membres de la commission et ce de la même façon qu'est soumis à lecture de tous les conseillers le compte-rendu du conseil municipal avant publication.

Monsieur FAYOLLE précise que cette validation est celle de tous les élus présents et pas uniquement celle des adjoints comme le laisse entendre Madame LOISEAU-BEUZEVILLE.

Madame LOISEAU-BEUZEVILLE dit qu'elle ignorait cette règle et qu'elle ne l'a donc effectivement pas respectée pour l'envoi du compte-rendu de la commission du 10 avril.

A propos de ce compte-rendu, outre le fait d'une diffusion rapide sans validation, Madame KERSCAVEN et Messieurs FAYOLLE et GUILLEMET font le reproche à Madame LOISEAU-BEUZEVILLE :

- d'avoir fait des commentaires sur une visite post réunion à laquelle tous les membres de la commission n'ont pas été invités à participer : les commentaires sur cette visite auraient dû être exposés lors de la commission suivante et indiqués au CR de cette 2^{ème} réunion de travail
- d'avoir rédigé un compte-rendu aussi flou que le déroulement de la commission : lors de cette réunion des idées intéressantes avaient été faites par élus et Achérois mais ces idées n'avaient pas abouti à un tableau clair de propositions indispensables pour l'engagement d'études plus précises. Sans réflexion ordonnée sur les besoins, sans proposition concrète, sans cahier des charges, la commission ne peut pas être efficace.

Madame MASSON s'étonnait récemment que Madame LOISEAU-BEUZEVILLE, vice présidente de la commission des finances, n'ait pas rapporté les budgets en début d'année : Monsieur le Maire précise que Madame LOISEAU-BEUZEVILLE s'est intéressée aux finances que ponctuellement en début de mandat et que depuis elle ne s'est plus jamais rapprochée du secrétariat général pour étude et suivi des finances achéroises et préparation des budgets.

Il est proposé de réunir les commissions « Jeunesse & Sports » et « Travaux » pour avancer sur le projet « aire de jeux »: la date du vendredi 11 juin à 19h est retenue.

MANIFESTATIONS COMMUNALES

BILAN SALON DE PRINTEMPS

Madame LE MER, vice présidente de la commission Culture, donne le compte-rendu du dernier salon de printemps : Sur le thème « *l'art des corps* » (ce qui a beaucoup plu) il a accueilli Pascal PAPISCA comme invité d'honneur et 19 peintres, sculpteurs et photographes.

Pour ce salon 2010, la commission Culture a souhaité améliorer la présentation des œuvres exposées : 2 rampes de spots ont été installées dans la salle « la Ruche de Candy » et des chaînettes pour suspendre les tableaux d'une façon plus esthétique ont également été achetées. Des œuvres exposées dans la petite salle d'entrée ont rendu l'accueil du public plus agréable.

Artistes et visiteurs ont apprécié cette ambiance douce et feutrée ainsi créée de même que la qualité des œuvres présentées.

Deux nouveautés pour ce salon : la mise en place d'un règlement adressé aux exposants et la vente de catalogues réalisés avec des œuvres des artistes présents (ou photos d'œuvres). Cette vente a rapporté 180 euros.

Le vernissage a rassemblé une centaine de visiteurs. Pendant les 2 samedis et 2 dimanches d'exposition, on a enregistré 190 visiteurs dont 1/3 d'Achérois. (pour mémoire, 186 visiteurs en 2009 dont 1/2 d'Achérois).

L'analyse de nos statistiques concernant la publicité pour ce salon a permis de constater que 33% des visiteurs sont des amis et parents des exposants. Le bouche à oreille fonctionne assez bien (15% des visiteurs). Nos panneaux « entrée de village » drainent 11% du public alors que les affiches déposées chez les commerçants et dans les offices de tourisme sont quasiment inefficaces (3% des visiteurs).

Le bilan détaillé de cette manifestation sera étudié prochainement en commission afin de repérer les points à améliorer l'an prochain. On peut déjà prévoir l'achat d'une 3^{ème} rampe de spots pour parfaire l'éclairage.

BILAN FOIRE AUX PLANTS

Il est donné lecture du compte-rendu de Monsieur CHANTEMARGUE : cette année, 7 personnes ont participé à la bourse aux plants, dont 4 achérois, une personne de Chailly en Bière ayant vu l'annonce sur un annuaire internet, et un revendeur de bonsaï de Nanteau sur Essonne, contacté par la commission Embellissement. Le Conservatoire des plantes de Milly avait laissé des aromatiques en dépôt-vente. Il s'en est vendu pour environ 25€

La participation est en hausse par rapport à l'an passé (3 participants en avril, 0 en novembre...)

La fréquentation a été globalement bonne sur le début de la manifestation ; cela est sans doute dû d'abord, au fait que la manifestation est plus voyante sur le parking de l'épicerie, et que d'autre part, elle a bénéficié de la présence voisine du Salon de Printemps.

Hélas, le temps ne nous a pas gratifié d'une après-midi printanière digne de ce nom, et la pluie a eu raison des exposants aux environs de 17h30.

Ces derniers ont unanimement fait part de leur volonté de participer à la prochaine édition.

Le Conseil Municipal dit qu'il serait bien de réorganiser cette manifestation au printemps 2011.

FETE DE LA SAINT JEAN

Chaque élu a été destinataire de documents faisant le point sur l'organisation de la Saint Jean.

Il est demandé à chacun de s'inscrire dès à présent pour les tâches restant à mener et pour la fête à proprement dite les 18, 19 et 20 juin.

Les affiches seront en place au plus tard vendredi prochain 28 mai et le programme de la fête diffusée à la population le même jour.

Prochaines réunions le lundi 24 mai à 18h pour la préparation des commandes buvette et le jeudi 3 juin à 20h30 avec associations et bénévoles.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

AMENAGEMENT CUISINE

Comme prévu, la cuisine de la salle polyvalente a été équipée d'un fourneau avec 4 plaques électriques et un four électrique.

Coût global de l'opération : 2 718 €HT

- Achat du fourneau	1 980 €HT
- Modification alimentation électrique	688 €HT
- Modification plan de travail	50 €HT

ENTRETIEN VOIRIE

Constat a été fait de nombreux nids de poules après l'hiver rigoureux. La dépense a donc été plus importante (5 tonnes d'enrobés achetées pour 1 000 €)

Par ailleurs, ce mardi 18 mai environ 15 tonnes ont été livrées gracieusement par l'entreprise MGP de Monsieur PIERMAY. Les agents communaux ont étendu ce matériau avec l'aide technique de Monsieur PIERMAY sur le chemin de Nemours.

CHEMIN DE FONTAINEBLEAU

Monsieur le Maire rappelle le différend qui oppose la commune à Monsieur MENARD : ce dernier souhaite depuis plusieurs mois le déplacement de sa clôture sur borne, la clôture en place actuellement ayant été implantée il y a plus de 30 ans en retrait à la demande de la D.D.E . qui à l'époque gérait toutes les demandes d'implantation de clôture. Or ce déplacement n'est pas possible car il générera inévitablement des problèmes de circulation des véhicules de riverains, de collecte des ordures ménagères et de sécurité. De plus il créera une jurisprudence car la situation de Monsieur MENARD n'est pas unique : de nombreuses propriétés achéroises situées aux abords d'un chemin rural ont leur clôture en retrait.

Malgré la position communale et donc sans autorisation, le 6 avril Monsieur MENARD a planté un semblant de clôture sur la chaussée... cette clôture a été enlevée immédiatement par les agents techniques compte-tenu de sa dangerosité (piquets en fer de 70 cm de hauteur).

S'en est suivi un échange de courriers entre Monsieur MENARD et la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil que

- compte-tenu des accusations formulées à son encontre (vol - malhonnêteté et mépris de la Loi - acharnement - insultes - dispersion de produit désherbant sur haie privée) totalement infondées,
 - considérant la patience et l'écoute dont il a fait preuve à l'égard de Monsieur MENARD depuis plusieurs mois,
 - considérant qu'une doléance qui va contre l'intérêt général ne sera jamais acceptée à Achères,
- il se réserve le droit de donner une suite au courrier du 20 avril de Monsieur MENARD qu'il considère comme une insulte à magistrat.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire et Madame PIEL ont participé aux commissions créées pour le projet d'intercommunalité.

Dans la commission « développement économique et tourisme », après présentation de l'existant et du potentiel de chaque commune, ont été évoqués des points communs et des pistes de réflexions

- Problème du service public comme la suppression des bureaux de La Poste
- Profiter de la sortie de l'autoroute tant pour le développement d'activités économiques que touristiques
- Trouver un lieu de vente pour tous les produits du terroir mais garder les lieux de production qui plaisent aux visiteurs
- Envisager un office de tourisme – et développer ce secteur en ne négligeant pas les scolaires et les seniors.
- Revoir l'équilibre des offres d'hébergement et de restauration
- Voir ce qui peut être fait autour du cheval qui est déjà bien implanté.
- Rechercher des artisans autour des métiers d'art

Dans la commission « action sociale et aide à la personne », après un inventaire de l'existant il a été fait le constat d'un manque de structures pour la petite enfance : l'intercommunalité devra aider au maintien des structures pour les personnes âgées et développer celle pour les petits.

CEREMONIE

L'année 2010 est l'année du 70^{ème} anniversaire des combats de 1940, de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin, de la naissance de la France libre et des premiers pas de la résistance.

A la demande du secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, un diplôme d'honneur doit être remis aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

Il est proposé d'organiser une cérémonie de remise avec la famille proche et les gendarmes du Poste à Cheval le samedi 26 juin à 11h30.

COMMERCE

Ce jour, la commune a reçu un pli d'huissier indiquant la demande de congé de Monsieur BOUDHN gérant du commerce VIVECO : il mettra fin au bail commercial le 31 mars 2011.

Chaque élu est invité à réfléchir aux conséquences de ce départ et aux dispositions à prendre.

CULTURE

Madame LE MER propose d'accueillir deux manifestations proposées par une association de Milly la Forêt : un concert de chœur dans l'église le jeudi 11 novembre après midi , un atelier de danse salsa dans la salle polyvalente le samedi 13 novembre après midi. Le conseil donne son accord.

GYMNASE LA CHAPELLE

Monsieur FAYOLLE remet le planning de construction du nouveau gymnase de la Chapelle la Reine : le chantier démarrera fin 2010. Coût global : 3 432 000 €HT dont 707 618 € en autofinancement.

ECOLE

Suite au dernier conseil d'école, Madame KERSCAVEN souhaite que soit étudiée l'installation de coffrages dans deux couloirs à l'école qui serviront de rangement à chaussures et de bancs pour que les enfants mettent plus aisément leurs chaussons. Accord est donné pour cette étude (fabrication par les agents techniques).

ENVIRONNEMENT

Monsieur FAYOLLE dit qu'il a, au nom de la commune, signé la charte de bonne utilisation des produits phytosanitaires proposée par le P.N.R.G.F.

Madame PIEL dit que l'état des lieux des haies environnementales a été fait comme convenu et que les modalités d'entretien et de financement sont en cours d'étude.

Monsieur GUILLEMET dit que la commune doit déposer sa candidature pour l'installation de bornes enterrées de collecte des ordures ménagères et que le taux de la taxe de collecte est en légère diminution.

COMMISSION EMBELLISSEMENT

Madame MASSON souhaite démissionner de sa fonction de vice présidence de la commission « Embellissement » car elle fait le reproche à Monsieur GUILLEMET de n'avoir pas pris la peine de prévenir les membres de la commission pour le choix des fleurs.

Monsieur le Maire lui répond que l'on n'attend pas le mois d'août pour fleurir le village et que Monsieur GUILLEMET doit faire avancer les travaux avec le personnel technique.

Monsieur GUILLEMET assure que pour acheter les fleurs il s'est référé aux notes qu'il avait prises lors de la réunion du 7 avril dont il attend toujours le compte-rendu. Il précise aussi que c'est au vice président des commissions de se préoccuper de l'avancée des dossiers qu'ils gèrent.

Madame PIEL n'apprécie pas la réaction de Madame MASSON : il est trop facile dès la moindre incompréhension, de démissionner sachant qu'automatiquement ce sont les collègues qui prennent une charge supplémentaire. De plus après avoir souhaité participer à de nombreuses commissions, au fur et à mesure, on les quitte sur un coup de tête. Madame MASSON réagit en disant qu'elle y pensait depuis un certain temps et que c'est le résultat de diverses réflexions.

PLANNING REUNIONS & MANIFESTATIONS

MAI	Dimanche 23	12h30	Banquet des Anciens
	Lundi 24	18h00	Préparation St Jean
	Lundi 31	20h30	Commission Communication
JUIN	Mardi 1 ^{er}	20h30	Commission Culture
	Jeudi 3	20h30	Préparation St Jean
	Lundi 7	20h30	Commission Communication
	Vendredi 11	19h00	Commission Jeunesse/Sports & Travaux
	Lundi 14	20h30	Commission Communication
	Mardi 15	11h00	Tirage « jury criminel »
	Vendredi 18		Préparation Saint Jean
	Samedi 19		Fête de la Saint Jean
	Dimanche 20		Rangement St Jean
	Mercredi 23	20h30	Commission Communication
	Vendredi 25	20h30	Conseil Municipal
	Samedi 26	10h00	Caisse des Ecoles
		11h30	Cérémonie remise diplôme Anciens Combattants

LA SEANCE EST LEVEE A 1 h 30